

ACTION URGENTE

SYRIE. LIBÉRATION DE DEUX FEMMES

L'étudiante syrienne Ranim Khalil Matouq a été libérée le 11 juin, en vertu de l'amnistie présidentielle du 9 juin. L'avocate spécialiste des droits humains Jihan Amin avait, quant à elle, été libérée le 29 avril, après avoir été interrogée par un juge d'instruction du Tribunal antiterroriste.

Ranim Khalil Matouq a été libérée le 11 juin, en vertu d'une amnistie présidentielle décrétée en faveur des personnes inculpées de certaines infractions aux termes de la Loi antiterroriste de 2012, qui contient des définitions excessivement larges des actes liés au terrorisme et dont les autorités se servent régulièrement pour réprimer des militants pacifiques. L'amnistie a été annoncée dans le Décret législatif n° 22, publié le 9 juin. **Jihan Amin**, quant à elle, a été libérée sur ordre d'un juge d'instruction du Tribunal antiterroriste, après avoir été interrogée au sujet du « financement du terrorisme ».

Les deux femmes citées avaient été arrêtées le 17 février à leurs domiciles respectifs de Sahnaya, près de Damas, et détenues au secret jusqu'à leur transfert à la prison d'Adra, intervenu à la mi-avril. Elles attendaient toutes les deux d'être jugées par le Tribunal antiterroriste lorsqu'elles ont été libérées.

Aucune action supplémentaire n'est requise de la part du réseau Actions urgentes. Merci à toutes les personnes qui se sont mobilisées en faveur de Ranim Khalil Matouq et de Jihan Amin.

Ceci est la première mise à jour de l'AU 38/14. Pour en savoir plus : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE24/009/2014/fr>.

Noms : Ranim Khalil Matouq et Jihan Amin

Femme

Informations complémentaires sur l'AU 38/14, MDE 24/025/2014, 23 juin 2014

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

